



CREDIT REVOLVING QUELS SONT MES DROITS

Par **FANFOUNETTE**, le **19/05/2011** à **20:06**

BONJOUR POUR 3000 EUROS D EMPRUNTES CHEZ COFIDIS IL Y A 2 ANS ENVIRON AVEC DES DIFFICULTES A REMBOURSER CONTENTIA A REMIS MON DOSSIER A UN HUISSIER QUI ME RECLAME

SOMME PRINCIPALE 3713.21
REGLEMENTS 420.00
INTERETS A LA DATE
DU 14/5/2011 1162.34
TOTAL DU..... 4.455.55 Euros

ONT T ILS LE DROIT DE MA COMPTER TOUS CES INTERETS JE NE VAIS JAMAIS M EN SORTIR EST T IL POSSIBLE DE DEMANDER UN ECHEANCIER EN CREDIT CLASSIQUE SVP DONNEZ MOI UNE SOLUTION JE SUIS A LA RETRAITE AVEC 730 PAR MOIS ET 1000 E TOUS LES 3 MOIS DE COMPLEMENTAIRE ET PAS LES MOYENS DE ME PAYER UN AVOCAT

MERCI D AVANCE

Par **youris**, le **20/05/2011** à **10:34**

bjr,
tout d'abord écrivez en lettres minuscules c'est plus agréable.
principe: un prêt est un contrat donc quand vous empruntez vous vous engagez à rembourser.
en l'absence de remboursements les intérêts de la dette continuent à courir et ainsi augmenter la dette à laquelle viennent s'ajouter les frais de recouvrement.
donc plus vous attendez plus la dette augmente.
le créancier n'est jamais obligé d'accepter un paiement en plusieurs fois, il peut demander le remboursement de la dette en une seule fois.
vous pouvez demander à un juge de vous octroyer des délais de grâce.
cdt

Par **FANFOUNETTE**, le **20/05/2011** à **14:38**

merçi de votre réponse mais vous comprenez bien qu'il m'est impossible de trouver 4500 euros avec les difficultés de la vie de tous les jours
je ne refuse pas de payer je demande juste un arrangement

c'est donc de l'escroquerie car les gens ne peuvent pas payer en plus ont enfoncé le clou qui a dit plaie d'argent n'est pas mortelle ?

Par **youris**, le **20/05/2011** à **17:20**

bjr,
vous inversez les responsabilités.
car comme l'indique la publicité de ce type d'organisme (et le code civil) quand vous empruntez vous vous engagez à rembourser.
il ne faut confondre escroquerie et le respect d'un contrat signé volontairement par les 2 parties.
cdt

Par **Domil**, le **20/05/2011** à **17:29**

De quand date le dernier versement pour rembourser une échéance ?

Par **cloclo7**, le **20/05/2011** à **17:33**

Bonjour,

De quand date le dernier incident de paiement non-régularisé ?
si ce dernier date de plus de deux ans, la dette est forclosée.
en d'autres termes la dette n'est pas prescrite, mais l'organisme de crédit ne peut pas obtenir le paiement devant une juridiction.

Pour les intérêts, avez-vous eu une offre de prêt accompagnée du bordereau de rétractation ?
si vous ne l'avez pas eu, la société sera déchue de son droit aux intérêts contractuels, si vous l'avez eu, attendez que l'organisme de crédit vous assigne et examinez l'offre de prêt versée aux débats, si celle-ci n'est pas accompagnée du bordereau de rétractation, ne la produisez pas et faites valoir que vous n'avez pas eu ce bordereau.

Cordialement
Clotilde COURATIER-BOUIS

Par **FANFOUNETTE**, le **28/05/2011** à **17:16**

bonjour veuillez m'excuser de répondre aussi tardivement

avec contentia j'ai réglé 60 Euros pendant plusieurs mois mais je n'ai pas pu envoyer depuis janvier 2011

en ce qui concerne les intérêts c'est COFIDIS donc je pense que tout est fait en bonne forme je suis tellement énervée que j'arrive pas à retrouver le contrat mais c'est un crédit revolving et il y a toujours avec le contrat le délai de rétractation qui est joint je pense donc que je n'ai aucune solution à part payer mais ce que je crains c'est que je vais payer des intérêts sans arrêt et à moins de gagner au loto ma dette va s'allonger sans cesse.

croiez vous que je peux demander que ce crédit revolving soit changé en crédit classique avec un taux d'intérêt fixe ? comme cela je saurais mieux où j'en suis dans le remboursement. oui c'est vrai j'ai fait la bêtise d'emprunter quand je me suis trouvée dans une situation financière catastrophique et en plus j'ai un dossier chez CETELEM chez un huissier à qui je dois encore 2000 euros et l'huissier m'a pratiquement obligé et ceci verbalement à payer 200 euros tous les mois jusqu'à la fin de ma dette. avec ma petite retraite je vais avoir beaucoup de mal à manger à ma faim et à faire face à toutes les dépenses nécessaires de la vie
merçi de vos conseils cordialement